



## Les gens restent tout près de la porte sous un hall d'entrée couvert et des cendriers ont été aménagés a ces endroits

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 20 mai 2010

---

Colisée Desjardins de Victoriaville

Je travaille comme portière aux match de notre équipe de hockey local (les tigres). Mon travail est a l'intérieur dans un hall d'entrée. Entre les périodes les partisans sortent dehors fumer une cigarette et je vous dit qu'il en a du monde, on parle de match de hockey. Les gens restent tout près de la porte sous un hall d'entrée couvert et des cendriers ont été aménagés a ces endroits. Je vous juste que la fumée entre a l'intérieur comme sa se peut pas au moment que les portes ouvrent. Je gens qui descende après les autres disent c'est épouvantable la boucane qu'il y a ici. Et c'est comme cela a toute les entractes du match. Je me demandais es-ce légal d'être si près de la porte et sous un immense toit qui sert a couvrir le hall. Et sans parler que les cigarettes ne sont pas mortes ds le cendriers et elles boucanes toute la soirée, même que le feu pogne a l'intérieur des cendriers et que les employés du Colisée doivent venir arroser ds les cendriers pour éteindre les feux. Merci de votre réponse..... En passant c'est congé pour l'été le hockey mais septembre est pas si loin ;o(

### Réponse :

DNF ne maîtrise pas la législation propre au Canada. Notre expertise se limite à la loi française, nous vous conseillons néanmoins de vous rapprocher d'associations canadiennes telles que notre presque homonyme [ADNF](#) qui s'occupe de la protection des non-fumeurs.